

# **Système européen des comptes nationaux et régionaux dans la Communauté européenne (SEC 95)**

1994/0314(CNS) - 10/10/1995

Lors de la présentation des amendements adoptés par la commission économique et monétaire, le rapporteur a souligné que les plus importants concernent: l'accent mis sur la transparence, la suppression de délais supplémentaires pour la transmission des données par les Etats-membres au-delà du 1er janvier 1995 et les efforts afin d'éviter que les règles normales de confidentialité ne fassent obstacle aux objectifs de comparabilité et de comptabilité des données statistiques du SEC. Dans sa réponse, le commissaire Bjerregaard a souligné que l'harmonisation des statistiques améliorera l'information et la comparabilité des données. Dans la mesure où cela permettra de mieux évaluer la coordination des politiques économiques, cela permettra également de mieux préparer l'Union économique et monétaire. Elle estime aussi qu'il sera difficile de s'écartier du calendrier retenu dans la proposition initiale. Quant aux amendements, elle a exprimé la réserve de la Commission à l'égard de la plupart d'entre eux.